



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2020/070

**Désignation d'un
représentant auprès du
Syndicat Intercommunal
d'Energie du Département
de l'Aveyron (SIEDA)**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 22 juillet 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
jeudi 9 juillet 2020



La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment pris en son article L. 2121-21 alinéa 2 le vote pour désigner le délégué de la ville de Millau, a lieu à bulletin secret sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'un vote à scrutin public.

Vu l'arrêté préfectoral n°2006-355-1 du 21 décembre 2006, la ville de Millau est membre du SIEDA auquel il délègue de droit sa compétence en matière de distribution publique d'énergie électrique.

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal modifié le 19 décembre 2019,

Considérant que le syndicat intercommunal d'énergie du département de l'Aveyron a été créé en 1950 et regroupe l'ensemble des syndicats de l'électricité et des communes de l'Aveyron (soit 298 communes).

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corinne MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Bérénice LACAN, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant les articles 7 et 7.1 des statuts du syndicat, le syndicat est administré par un organe délibérant, le comité syndical. Les communes élisent chacune un délégué municipal et l'ensemble de ces délégués donnant le collège électoral.

Aussi il est proposé au Conseil municipal :

1. D'ELIRE comme délégué communal auprès du SIEDA
Monsieur Charlie MEDEIROS :

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **34**

a obtenu 29 voix

2. D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

